



Assemblée générale

Distr. limitée
17 mars 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-sixième session

22 février-23 mars 2021

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Bélarus*, Chine et Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/46/L.19

46/... Situation des droits de l'homme au Bélarus à la veille et au lendemain de l'élection présidentielle de 2020

Modifier le paragraphe 11 comme suit :

11. *Exhorte* les autorités bélarussiennes à veiller à ce que des enquêtes indépendantes, transparentes et impartiales soient menées sur toutes les violations signalées des droits de l'homme, y compris sur les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qui auraient été infligés à des détenus et à des manifestants, et à garantir que les victimes aient accès à la justice et puissent obtenir réparation et que les auteurs de violations répondent pleinement de leurs actes ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

